République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2016_081 **Séance du vendredi 08 juillet 2016**

Date de la convocation: 01/07/2016

Membres en exercice : 29

Présents : 16

Votants: 17

Secrétaire de séance:
Alain JAFFARD

L'an deux mille seize et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS
Représentés: Jean-Paul VELAY
Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Regis DURAND, Marie LION, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE
Absents:

Objet: Création de poste - DE_2016_081

Le Maire , rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal de 2nd classe, en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2nd classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er août 2016,

Filière : Technique,
Cadre d'emploi : .Adjoints techniques,
Grade : Adjoint technique principal de 2nd classe, - ancien effectif : zéro
- nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/07/2016
048-200057594-20160708-DE_2016_081-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus,
Le Maire, Alain Jaffard

Commune Pont de Montvert Sud Mont Lozère